

RESPONSABILITÉ ET TECHNOLOGIES : LA DIFFAMATION

Me Patrice Deslauriers
Professeur titulaire
Université de Montréal
Courriel : patrice.deslauriers@umontreal.ca

INTRODUCTION

- I. La diffamation : nature et manifestations
- II. Les personnes pouvant être tenues responsables
- III. La réparation
 - a. Le préjudice moral
 - i. Les critères d'évaluation
 - ii. Libres propos sur le plafonnement de l'indemnisation
 - b. Le droit de réplique
 - c. Les excuses
 - d. Les honoraires extrajudiciaires
 - e. L'injonction
- IV. Les clauses limitatives de responsabilité
- V. La prescription

CONCLUSION